



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DU 12 SEPTEMBRE 2024 A 17 HEURE 30

Ouverture de la séance :

L'An deux mille vingt-quatre le douze Septembre à 17 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

Date de la convocation : 27/08/2024

Secrétaire de séance : Régine SACAREAU

Présents : PONTAC Michèle, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, SACAREAU Régine, SIMON Catherine, BARTHE Paulette, BONNECAZE François, LAVERNE Cécile, INGHILLERI Maryse.

Absents excusés : AUDIBERT Jérôme, LAFFONT Didier

Ont donné pouvoir :

LISTE DES MEMBRES	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BARTHE Paulette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BONNECAZE François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAVERNE Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 09	Pour : 09	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2024
- AIDE FINANCIÈRE

Point à rajouter à l'ordre du jour :

AIDE FINANCIÈRE

DELIBERATION N° 20240912-08

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 350 € pour la régularisation d'une partie d'une facture d'électricité, pour une personne résidant sur Cadours qui rencontre des difficultés financières.

Madame est retraitée et propriétaire de sa maison. Madame explique que sa maison est mal isolée : elle est mensualisée pour toutes ses charges.

Madame a hébergé un ami durant presque un an et se retrouve avec une régularisation de consommation d'électricité de 2981€ qu'elle ne peut assumer financièrement au vu de son budget. Madame a fourni un chèque Energie d'une valeur de 194€, il reste 2787€.

Toutes les charges sont à jour et madame qui gère son budget de façon rigoureuse.

Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 350 € est demandée au CCAS De Cadours pour régulariser la dette.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil d'administration

- **D'accepter** la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité pour un montant de 350 €. Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie EDF.

Vote : 09	Pour : 09	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Fin de commission à 17 H 55.

Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

Régine SACAREAU

